



Solidaires, Unitaires et Démocratiques dans le Groupe BPCE  
Section syndicale Caisse d'Épargne Ile de France  
35 bd de Sébastopol 75001 Paris  
01.40.41.36.89 ou 38.79 ou 33.78 - 01.44.76.09.77  
Fax : 01.40.26.49.13  
site : [www.sudce.com](http://www.sudce.com)  
courriels : - [sudceidf@orange.fr](mailto:sudceidf@orange.fr)  
- [syndicat.sud@ceidf.caisse-epargne.fr](mailto:syndicat.sud@ceidf.caisse-epargne.fr)

Union  
syndicale  
**Solidaires**

## Vente des actions Natixis

# PREMIERE CONDAMNATION D'UNE BANQUE POPULAIRE

**5 ans après "l'opération commando" mise en place par les patrons des deux Groupes Caisses d'épargne et Banque Populaire pour la commercialisation des actions Natixis, une condamnation vient d'être prononcée à l'encontre de la Banque Populaire des Alpes.**

**Le jugement rendu par le Tribunal d'instance de Grenoble confirme tous les griefs que nous avons soulevés lors de cette mise sur le marché : méthodes de commercialisation agressives, manquement aux obligations d'information et de conseil, conflit d'intérêts.**

**Pour près de 3 millions de clients, "l'affaire du siècle" s'est transformée en gouffre financier.**

**Il est fort à craindre que cette décision de justice soit la première d'une longue série et que la CEIDF fasse elle-même l'objet d'une condamnation, ses méthodes n'ayant rien eu à envier à celles de la Banque Populaire des Alpes.**

### Natixis : une agence des Banques populaires condamnée.

**C'est une première dans ce dossier : la justice a contraint la Banque populaire des Alpes à indemniser un de ses clients à qui elle avait vendu des actions de la banque d'affaires sans l'informer des risques.**

Voilà une décision qui rassurera les 2,8 millions de Français devenus actionnaires de Natixis lors de son introduction en Bourse en décembre 2006. La banque d'affaires créée par les Caisses d'épargne et les Banques populaires (BPCE, aujourd'hui) s'est muée, à « la faveur » de la crise de 2008, en symbole de toutes les dérives du système financier.

Natixis a frôlé la faillite en 2009, entraînant dans sa chute les petits porteurs qui lui avaient fait confiance. L'action a en effet perdu près de 90% de sa valeur. Depuis deux ans, des milliers d'actionnaires, s'estimant floués, se sont mobilisés pour tenter de faire valoir leurs droits et se faire indemniser.

Soutenus notamment par les avocats Nicolas Lecoq Vallon et Hélène Féron ainsi que par l'association Deminor. Le jugement rendu le 8 septembre dernier par le tribunal d'instance de Grenoble fera probablement jurisprudence.

#### Elle a manqué à ses obligations d'information et de conseil

C'est en effet la première fois qu'une banque, en l'occurrence la Banque populaire des Alpes, est condamnée au civil pour ses méthodes de commercialisation auprès du public dans le dossier Natixis (lire le témoignage ci dessous).

Les juges lui reprochent notamment d'avoir manqué à ses obligations d'information et de conseil vis-à-vis d'une personne non avertie. Autre grief : la Banque populaire aurait commis un conflit d'intérêts en omettant de dire aux souscripteurs les liens qui existaient entre elle, son groupe et Natixis.

« Il faut se rappeler qu'à l'époque les Caisses d'épargne et les Banques populaires étaient sur le point de fusionner. Les deux réseaux se livraient une concurrence exacerbée pour vendre le plus grand nombre possible d'actions Natixis, leur filiale commune, auprès de leur clientèle. Les clients se faisaient littéralement harceler, poursuivre sur leurs portables, à leur bureau ou en vacances par leurs agences », explique Me Daniel Richard, à l'origine, ainsi que l'Adam, l'Association des actionnaires minoritaires, de plaintes au pénal contre Natixis. De nombreux épargnants ont été ainsi fortement incités à délaisser leurs placements « tranquilles » comme le livret A pour investir dans Natixis, une banque d'affaires au profil beaucoup plus que risqué. Dans le contexte de déroute financière que traversent de nouveau les banques, ce rappel à l'ordre de la part des tribunaux sera peut-être salutaire.

Le 14 septembre 2011  
Le Parisien

N° 2010/25

Le 15 septembre 2011 / Le secrétariat Sud

Valérie Boisliveau - Jérôme Bonnard - Christine Deldicque - Martine Desaulles - Bettina Larry - Caroline Mirat -  
François Quelen - Philippe Salvador - Patrick Saurin - Jean-Yves Sobrero - Jean-Marie Zemliakoff